

Durée d'amortissement des immobilisations soumises à la nomenclature M57

Biens ou catégories de biens amortis	
Objet	Durée d'amortissement
Les biens de faible valeur, jusqu'à 1 000 € TTC (seuil en deça duquel les immobilisations de faible valeur ne s'amortissent pas au prorata temporis)	1 an
LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (compte 20...)	
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation *	5 ans
Diagnostics non suivis de travaux *	1 an
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux *	5 ans
subvention d'équipement versées	
Subventions d'équipement - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
Les subventions d'équipement - Bâtiments et installations	30 ans
Les subventions d'équipement - projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
Attributions de compensation d'investissement	5 ans
Concessions et droits similaires	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (compte 21...)	
Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	20 ans
Constructions bâtiments administratifs	30 ans
Constructions bâtiments scolaires	30 ans
Immeubles de rapport (productifs de revenus)	40 ans
installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Construction sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Installations de voirie	30 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
Matériel et outillage de voirie : matériel roulant	6 ans
Matériel et outillage technique	6 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	6 ans
Autres matériels de transport : véhicules, camions	8 ans
Matériel informatique scolaire	5 ans
Autres matériels informatiques (hors écoles)	5 ans
Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 ans
Autres matériels de bureaux et mobiliers (hors écoles)	5 ans
Matériel de téléphonie	5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 ans
Coffre fort	30 ans
Appareils de levage - ascenseurs	30 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements des cuisines	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Bâtiments légers - abris	10 ans